



RÈGLEMENT CONCOURS D'IDÉES INTERNATIONAL D'ARCHITECTURE

RESTART CONTEST

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE LYON / RÉSEAU ARCHITECTURE, PATRIMOINE ET CRÉATION

PRÉAMBULE / INTRODUCTION

En partenariat avec le musée des Beaux-Arts de Lyon, le réseau Architecture, Patrimoine et Création, du ministère de la Culture, lance un concours d'idées international d'architecture autour d'une extension utopique du musée des Beaux-Arts de Lyon. Partiellement classé au titre des monuments historiques, l'ancienne abbaye royale de bénédictines – dont l'essentiel du bâti date du règne de Louis XIV – transformée en musée au début du XIX^e siècle, a connu un important chantier de rénovation et d'extension conduit entre 1990 et 1998 par Jean-Philippe Dubois et Jean-Michel Wilmotte, qui l'a hissé parmi les premiers musées européens. Vingt ans après son ambitieuse restauration, le musée se repense dans ses usages et ses missions à travers une réflexion sur ses espaces, son lien avec la ville et son environnement urbain immédiat.

In partnership with the Musée des Beaux-Arts de Lyon, the network Architecture, Patrimoine et Création, of the ministry of Culture, launches an international ideas contest of architecture around a utopian extension of the Musée des Beaux-Arts of Lyon. RESTART CONTEST has for goal to stimulate research and experimentation and to also encourage new synergies between students and young professionals. It encourages reflection on restructuring the museum and/or a contemporary graft in a former royal benedictine abbey – whose foundation dates back to the seventh century and the bulk of the building to the reign of Louis XIV – transformed into a museum in the early nineteenth century. Partially classified as a historic monument, the building underwent a major renovation and extension project carried between 1990 and 1998 by Jean-Philippe Dubois and Jean-Michel Wilmotte, who raised it among the leading European museums.

ARTICLE 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION / ENTRY GUIDELINES

- Le concours est ouvert à compter du 15 mai 2019 aux étudiants en architecture et aux jeunes diplômés de moins de 5 ans / The competition is open to architecture students.
- Ils devront justifier de leur inscription ou de la date d'obtention de leur diplôme / Participants will have to prove their current inscription.
- La participation au concours peut être individuelle ou par équipe avec un ou plusieurs étudiants d'autres disciplines (graphisme, design, paysage, scénographie, urbanisme...). Les membres de l'équipe doivent répondre aux critères précédemment mentionnés /

Participation in the competition can either be by individual architects or by teams with one or more students from others disciplines (graphic design, design, landscaping, scenography, urbanism...). Each team member has to comply with the previously mentioned criteria.

- Un même candidat ne peut participer qu'une seule fois au concours et avec un seul projet / Each candidate may only submit one project.

ARTICLE 2 : ORGANISATION DU CONCOURS / ORGANIZATION OF THE COMPETITION

- Les langues du concours sont le Français et l'Anglais. Tout document soumis devra être rédigé dans l'une de ces deux langues / The languages of the competition are French and English. All the documents submitted must be made in either one of these two languages.

ARTICLE 3 / INSCRIPTION / REGISTRATION

- Les inscriptions se font en ligne sur <http://www.concours-archi-mbalyon.com> Registration have to be online on <http://www.concours-archi-mbalyon.com>
- Les pièces relatives au concours sont téléchargeables après inscription / Documents are available for download after registration.

ARTICLE 4 / RENDU DU CONCOURS / HANDING IN OF THE PROJECTS

- La date limite de dépôt des fichiers est fixée au 10 novembre 2019 (minuit) / The deadline for handing in the projects is set for November 10th 2019.
- Ce dépôt se fait uniquement en ligne / Online only.
- Les fichiers déposés ne devront pas dépasser 40 Mo / Documents filed should not exceed 40 Mo
- Les candidats devront respecter les critères du rendu tels qu'ils apparaissent dans le cahier des charges du concours / Applicants must meet the criteria on accordance with the specification of the tender.

ARTICLE 5 / RÉSULTATS / RESULTS

- Le jury se réunira début décembre 2019 et procédera à la sélection / The jury will convene a few days later and will determine the winning projects.
- La remise des prix se déroulera au début de l'année 2020 / An award ceremony will be held at the beginning of 2020.
- Les projets lauréats feront l'objet d'une exposition au musée des Beaux-Arts de Lyon / The winning projects will be exhibited at the Lyon Museum of Fine Arts.

ARTICLE 6 / SÉLECTION DES LAURÉATS / SELECTION OF PRIZE-WINNERS

Le jury / The jury

- Le jury international est composé de quatre architectes, du directeur du musée des Beaux-Arts de Lyon, d'un élu de la Ville de Lyon et du responsable du réseau Architecture, Patrimoine et Création. / The international jury will be composed of architects, curators, and other qualified professionals.

Critères de sélection / Selection Criteria

- Analyse du site et diagnostic / Site analysis
- Originalité et créativité de la démarche de projet / Originality and creativity of the concept
- Qualité architecturale et urbaine de l'extension / Architectural and urban quality of the extension
- Qualité des documents produits / Quality of the render

- Clarté de la proposition et de l'argumentation / Clarity of the proposition

ARTICLE 7 / DOCUMENTS À FOURNIR / DOCUMENTS TO BE SUPPLIED

- Votre projet doit être titré / Your project must have a title.

Pièces graphiques / Graphic Documents

- 3 planches PDF au format A1 (orientation portrait) / 3 boards in PDF in format A1 (landscape orientation)
- Une compilation de ces trois planches en document PDF A4 / A compilation of those 3 boards, gathered into one A4 document (PDF)

Contenu des planches / Content of the boards

- Le contenu des planches est libre : plans masse, plans, images, coupes, axonométries, croquis, schémas, etc. / Open content materials : masterplan, plans, images, sections, axonometries, shemas, sketchbook, etc.
- La première des trois planches doit être consacrée exclusivement au diagnostic patrimonial / The first of the three plates must be devoted exclusively to heritage diagnosis.
- Le rendu devra comporter au minimum : un plan masse, un plan de niveau, une coupe/élévation et des images / The render must at least include a masterplan, a floor plan, a Sections and Elevations plan and images
- Les planches doivent être anonymes. Le numéro d'anonymat doit apparaître en haut à droite / The boards have to be anonymous.

Format / Format of the boards

- Format de rendu : PDF / Render format : PDF.
- L'orientation doit être spécifiée sur tous les plans / The orientation must be indicated on all documents.
- L'échelle de tous les documents graphiques et de présentation doit être précisée / The scale must be indicated on all documents.
- Les textes et légendes devront être en français ou en anglais / The text and legends must be in either French or English.
- Chaque planche A1 devra peser moins de 10 Mo et doit être nommée de la manière suivante : NOM-PRENOM_1.pdf ; NOM-PRENOM_2.pdf ; NOM-PRENOM_3.pdf / Each of the 3 A1 required boards must weight less than 10 Mo. Please name them : NAME-FORENAME_1.pdf ; NAME-FORENAME_2.pdf ; NAME-FORENAME_3.pdf
- La compilation A4 devra peser moins de 5 Mo. Elle devra être nommée NOM-PRENOM_123.pdf. Il s'agit d'un document de trois pages compilant les 3 planches (1 planche par page, orientation paysage, au format A4) / The compilation A4 must not weight more than 5 Mo. Please name the compilation : NAME-FORENAME_123.pdf. this document of 3 pages gathers your 3 A1 boards (1 page per board, landscape orientation, in A4).
- En cas de sélection de votre projet, ce dernier vous sera demandé en haute définition.

Pièce écrite / Written Document

- Texte de 5 000 caractères espaces compris décrivant brièvement votre projet / A brief text explaining your project in less than 5 000 characters.
- Format du rendu : A4, portrait, en .PDF, .DOC ou .DOCX. Le document devra être nommé : NOM-PRENOM_TXT / Render format : A4, portrait orientation, in .PDF, .DOC or .DOCX. The document must be named : NAME-FORENAME_TXT

Pièces administratives / Administrative documents

- Pour chaque membre de l'équipe : certificat d'inscription de votre école d'architecture ou copie du diplôme. Le document devra être nommé : NOM-PRENOM_ADM / For each

member of the team : Proof of your inscription in architecture school. The document must be named : NAME-FORENAME_ADM

ARTICLE 8 / DROIT ET PROPRIÉTÉ / LAW AND PROPERTY

- Les participants cèdent aux organisateurs, à titre non exclusif et dans les limites mentionnées ci-après, leurs droits patrimoniaux sur les projets soumis à REST-ART CONTEST. Ils sont consentis à titre gratuit pour la durée des droits de propriété littéraire et artistique et pour le monde entier. La présente session confère aux organisateurs la faculté d'exercer personnellement ou par l'intermédiaire d'un tiers les droits patrimoniaux des participants, selon les destinations suivantes :

- . au titre du droit de représentation, les organisateurs ont le droit d'exposer les projets, pour les manifestations en France et à l'étranger, que l'accès soit gratuit ou payant, et le droit de diffuser les projets sur le réseau Internet dédié au concours à titre de consultation publique.

- . au titre du droit de reproduction, les organisateurs ont le droit de reproduire les projets sur tout support – papier, audiovisuel, magnétique, photographique, optique, numérique – connu ou inconnu à ce jour et de stocker les projets sous forme de fichier numérique en vue de leur diffusion sur le réseau Internet mentionné ci-dessus.

- Tous les droits dont l'exploitation n'est pas expressément autorisée selon les termes du présent article, demeurent réservés par le porteur du projet. Ce dernier s'engage à mentionner le nom des organisateurs lors de l'exploitation de son projet.

- The participants transfer to the organizers, in a non-exclusive way and within the limits mentioned hereafter, their patrimonial rights on the projects submitted to REST-ART CONTEST. They are granted free of charge for the duration of literary and artistic property rights and for the whole world. This session confers on the organizers the right to exercise, personally or through a third party, the patrimonial rights of the participants, according to the following destinations:

- .under the right of representation, the organizers have the right to show the projects, for the events in France and abroad, that the access is free or paying, and the right to diffuse the projects on the dedicated Internet network in the competition as a public consultation.

- . under the right of reproduction, the organizers have the right to reproduce the projects on any medium – paper, audio-visual, magnetic, photographic, optical, digital – known or unknown to date and to store the projects as a digital file in order to their broadcast on the Internet network mentioned above.

- All rights, the exploitation of which is not expressly authorized under the terms of this article, remain reserved by the holder of the project. The latter undertakes to mention the name of the organizers during the operation of his project.

ARTICLE 9 / CAHIER DES CHARGES /SPECIFICATIONS

Un nouveau besoin d'espaces – désenclavement et ouverture sur la ville

Dans le cadre de cette consultation, les candidats sont invités à réfléchir à l'amélioration ou à la création :

- de nouveaux espaces d'accueil (billetterie, vestiaires-casiers, espaces d'accueil des groupes) qui doivent tenir compte de l'accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite),
- de nouveaux espaces de restauration et de librairie-boutique qui devront être accessibles en dehors des heures d'ouverture du musée,
- de nouveaux espaces pédagogiques (ateliers, rangements ...),
- d'espaces destinés aux personnels du musée (bureaux, salles de réunions),
- de nouvelles surfaces d'expositions permanentes et temporaires,
- de nouveaux espaces de stockage (réserves essentiellement).

Dans la mesure du possible, les candidats devront apporter des réponses à plusieurs des points précités.

Les réflexions pourront porter sur une reconfiguration de l'îlot entier, délimité au nord par la place des Terreaux, au sud par la rue du Plâtre, à l'ouest par la rue Paul-Chenavard et à l'est par la rue Édouard-Herriot, étant entendu que la plus grande liberté est laissée aux candidats quant aux parties n'appartenant pas au quadrilatère historique de l'ancienne abbaye.

Le jardin ainsi que les espaces du rez-de-chaussée ouvrant sur la ville, actuellement loués à des enseignes commerciales, pourront être réappropriés dans le cadre de cette consultation. Il en va de même de la galerie des Terreaux ouvrant sur la façade ouest de la place des Terreaux qui pourra être rattachée au musée.

Prix Iguzzini

Les candidats sont invités à réfléchir à l'éclairage artificiel d'une partie du musée des beaux-arts de Lyon, qu'il s'agisse des façades intérieures et extérieures comme d'un choix de salles (salles d'exposition, réfectoire, escaliers). Cette proposition devra être impérativement intégrée à un projet d'ensemble.

A new need for spaces - opening up and opening on the city

As part of this consultation, candidates are invited to think about improvement or creation:

- new reception areas (ticketing, locker rooms, group reception areas) that must take into
- account the accessibility of PRM (people with reduced mobility),
- new restaurant and bookshop spaces that will have to be accessible outside the museum's opening hours,
- new educational spaces (workshops, storage ...),
- spaces for museum staff (offices, meeting rooms),
- new areas of permanent and temporary exhibitions,
- new storage spaces (essentially reserves).

As far as possible, candidates will have to provide answers to many of the above points.

Reflections can be on a total reconfiguration of the entire block, bounded on the north by Place des Terreaux, on the south by rue du Plâtre, on the west by rue Paul-Chenavard and on the east by rue Édouard-Herriot, it being understood that the greatest freedom is left to the participants as to the part not belonging to the historic quadrilateral of the old abbey.

The garden and the ground floor areas opening onto the city, currently leased to commercial brands, may be re-appropriated as part of the work. The same goes for the gallery of Terreaux opening onto the west of the Place de Terreaux, which can be attached to the museum.

Iguzzini Price

Candidates are invited to think about the artificial lighting of part of the Museum of Fine Arts in Lyon, whether indoor or outdoor facades as a choice of rooms (exhibition halls, refectory, stairs). This proposal must imperatively be integrated into an overall project.

ARTICLE 10 / DOTATIONS ET COMMUNICATION

Quatre prix seront décernés aux propositions les plus pertinentes / Four prizes will be awarded.

- 1^{er} prix : 5 000 €
- 2^e prix : 3 000 €
- 3^e prix : 1 000 €
- Prix de mise en lumière Iguzzini : 1 000 €

Des mentions pourront être attribuées par le jury / Mentions may be awarded by the jury.

Les projets lauréats et mentionnés feront l'objet d'une large communication et d'une exposition temporaire au musée des Beaux-Arts de Lyon / The winning and mentioned projects will be the subject of a broad communication and a temporary exhibition at the Museum of Fine Arts in Lyon.

ARTICLE 11 / DÉPOT DU RÈGLEMENT

Le règlement du concours est déposé à l'étude Misrahi Vêque, huissiers de justice 29, rue du Plat 69002 Lyon.

Contact organisateur :

Philippe Dufieux
ENSAL
3, rue Marius Audin
69512 Vaulx-en-Velin
philippe.dufieux@lyon.archi.fr